

adopté

**SÉNAT**

le 7 avril 1977

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la Convention de la Conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, signée par la France le 18 décembre 1973.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2519, 2628 et in-8° 586.

Sénat : 128 et 227 (1976-1977).

### Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention de la Conférence de La Haye de droit international privé concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, ouverte à la signature le 2 octobre 1973 et signée par la France le 18 décembre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1977.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 128 (1976-1977), Sénat.